

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – CONDITIONS GENERALES

Le règlement intérieur est une nécessité légale qui régit la vie associative du club en respectant les principes statutaires. Le présent règlement intérieur n'est modifiable qu'en assemblée générale. L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement.

Article 2 – ADHESION

L'adhésion au Club de badminton de Castelnaud n'est effective qu'après remise du dossier complet : fiche d'inscription complétée et signée, certificat médical de non-contre-indication à la pratique du badminton, photographie, cotisation.

Les créneaux jeu libre sont ouverts à toute personne à jour de sa cotisation. Le responsable du créneau a tout pouvoir pour faire appliquer ce règlement et notamment celui d'exclure certaines personnes n'ayant pas rempli ces conditions.

Les membres de Castel'Bad sont licenciés à la Fédération Française de Badminton et bénéficient à ce titre d'une assurance les couvrant : en individuel (accident durant la pratique du badminton) et en responsabilité civile (vis à vis d'un tiers).

Article 3 – MATERIEL

En cas de besoin, le club met à disposition des licenciés des raquettes et des volants mais il est recommandé d'utiliser son propre matériel.

La mise en place des filets et poteaux ainsi que le rangement est l'affaire de tous, tant lors des créneaux entraînement que lors de ceux consacrés à la pratique libre.

L'ambiance générale dépend de la bonne volonté de chacun. L'accès aux terrains de badminton n'est autorisé qu'aux personnes possédant des chaussures de sport propres.

Article 4 – COMPETITIONS

Pour s'inscrire à une compétition, le joueur peut utiliser le logiciel Badiste grâce auquel il peut choisir parmi la liste des tournois possibles. Ensuite avec le code fourni lors de l'adhésion à Castel'Bad, le joueur se préinscrit sur badiste avant la date limite d'inscription. Le club s'occupera de valider les inscriptions et d'envoyer le règlement aux organisateurs des tournois concernés.